

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2011**

---

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-cinq mars deux mille onze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le trente et un mars deux mille onze à vingt heures trente, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

**Etaient présents** : P. BUCHET (du point 5 au point 20), Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, S. CICERONE (du point 5 au point 20), C. MARAZANO, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G.MERGY, Z. SIMON, D. BEKIARI, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER (du point 1 au point 15), A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER, P. GUYON, D. LAFON (du point 1 au point 9), P. DUPLAN, J. N'GALLE-EBOA (du point 1 au point 4), P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, M. BULLET, P.H. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers Municipaux

**Absents représentés ayant donné pouvoir** : S. CICERONE (à D. BEKIARI du point 5 au point 20), G. DELISLE (à J. SEGRE du point 1 au point 20), S. LOURS (à A. SOMMIER du point 1 au point 20), P. DEPOUX (à F. ZINGER du point 1 au point 20), P. DUCHEMIN (à C. MARAZANO du point 1 au point 20), B. KABANDA (à L. ZANOLIN du point 1 au point 20), JP. AUBRUN (à M. GALANTE-GUILLEMINOT du point 1 au point 20),

**Absents** : P. BUCHET (du point 1 au point 4), J. N'GALLE-EBOA (du point 5 au point 20), D. LAFON (du point 10 au point 20), J. GUNTZBURGER (du point 16 au point 20)

**Secrétaire** : F. HEILBRONN

M. le Maire exprime en préalable la profonde solidarité du Conseil municipal envers le peuple Japonais suite aux catastrophes qui ont frappé le Japon. Il salue le courage des hommes et des femmes qui viennent en aide à la population. Face aux pertes humaines et aux dégâts matériels immenses, la priorité doit être d'apporter au Japon toute l'aide et le soutien nécessaires. A ce titre, en partenariat avec la délégation fontenaisienne de la Croix Rouge française, M. le Maire informe qu'une urne est installée dans le hall administratif de la mairie pour y récolter des dons. Enfin, la gravité et les conséquences sanitaires et environnementales dramatiques de la catastrophe nucléaire de Fukushima doivent conduire le gouvernement français à s'interroger sur la sécurité de ses installations, la transparence de l'information livrée au citoyen et l'avenir énergétique de la France.

M. le Maire souhaite également que le Conseil municipal observe une minute de silence suite à la disparition de Daniel Iranzo. Il rappelle que M. Iranzo est décédé le 19 février dernier, dans sa 66ème année. Il a été élu de la Ville de 1971 à 1989 puis de 1994 à 1996 avant que la maladie ne le contraigne à démissionner. Au nom du Conseil municipal, M. le Maire présente ses condoléances à sa famille et à ses proches et remercie son épouse et son fils de leur présence. Le Conseil municipal observe une minute de silence en sa mémoire.

M. le Maire donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis le 8 février 2011 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **Le procès-verbal du 8 février 2011 est adopté à la majorité absolue**

(M. LAFON n'étant pas présent au Conseil Municipal du 8 février dernier, ne prend pas part au vote)

**FINANCES****1 – Approbation du compte administratif 2010 de la ville**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal, approuve, par chapitre, les réalisations et restes à réaliser des crédits suivants du Compte Administratif 2010 :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	28 173 731.52	q	32 076 068.94
	Section d'investissement	b	8 826 934.30	h	7 314 934.79
+				+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	3 388 106.27
	Report en section d'investissement (001)	d	1 761 847.13	j	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d	38 762 512.95	=q+h+i+j	42 779 110.00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f	2 428 422.65	l	1 356 869.15
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	2 428 422.65	=k+l	1 356 869.15
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	28 173 731.52	=q+i+k	35 464 175.21
	Section d'investissement	=b+d+f	13 017 204.08	=h+j+l	8 671 803.94
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	41 190 935.60	=q+h+i+j+k+l	44 135 979.15

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme BUCQUET, Mme BULLETT, M. CONSTANT, M. FAYE, votent contre, M. LAFON, Mme. GUYON, s'abstiennent)

**2 – Approbation du compte de gestion 2010 de la ville**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal, décide d'approuver le compte de gestion de M le Trésorier Municipal pour l'exercice 2010 qui présente des résultats concordant avec ceux du compte administratif 2010 de la ville présenté par l'Ordonnateur.

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme BUCQUET, Mme BULLETT, M. CONSTANT, votent contre, M. FAYE, ne prend pas part au vote, Mme. GUYON, s'abstient)

**3 – Affectation du résultat 2010 de la ville**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2010 (7 290 443.69 €) à hauteur de 4 345 400.14 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et de reporter le solde soit 2 945 043.55 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme BUCQUET, Mme BULLETT, M. CONSTANT, M. FAYE, votent contre, Mme GUYON, M. LAFON, s'abstiennent)

#### 4 – Approbation du compte administratif 2010 – Budget des insertions publicitaires

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal, décide d'approuver par chapitre, les réalisations et restes à réaliser des crédits suivants du Compte Administratif 2010.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 91 280.00	a 91 280.00
	Section d'investissement	b	h
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i
	Report en section d'investissement (001)	d	i
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d 91 280.00	=a+h+i+i 91 280.00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f	ll
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	=k+l
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e 91 280.00	=a+i+k 91 280.00
	Section d'investissement	=b+d+f	=h+i+l
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f 91 280.00	=a+h+i+i+k+l 91 280.00

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme BUCQUET, Mme BULLET, M. CONSTANT, votent contre, Mme GUYON, M. FAYE, s'abstiennent)

#### 4b – Approbation du compte de gestion 2010 – Budget des insertions publicitaires

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion de M le Trésorier Municipal pour l'exercice 2010 qui présente des résultats concordant avec celui du compte administratif 2010 des insertions publicitaires présenté par l'Ordonnateur.

Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme BUCQUET, Mme BULLET, M. CONSTANT, votent contre, Mme GUYON, M. FAYE, s'abstiennent)

#### 5 – Subventions aux associations et établissements publics pour 2011

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ne participent pas au vote.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2011, aux associations ci-après :

Imputation	BENEFICIAIRES	Propositions Budgétaires
657362-520	CCAS	462 374,00
657361-255	Caisse des Ecoles	109 512,00
65737-313	E.P.A. Théâtre des Sources-Cin Le Scarron	230 000,00
6574-020	COS	116 273,00

6574-025	Amicale des Bretons "EIEN VREIZH"	270,00
6574-025	Amitiés méridionales	140,00
6574-025	Assoc. Auto des Parents d'Elèves (AAPE)	450,00
6574-025	Assoc. Dple Pupilles Ens Public (PEP 92)	150,00
6574-025	Assoc. Valentin Haüy	300,00
6574-025	Accompagnement scolaire aux Paradis	1 000,00
6574-025	AVF Accueil	500,00
6574-025	Bridge Club du Panorama	200,00
6574-025	Centre Psychothérapique de Jour/l'élan retrouvé	300,00
6574-025	Chorale Saint Pierre Saint Paul	500,00
6574-025	Club poétique	150,00
6574-025	Club UNESCO	160,00
6574-025	Comité de Paix de Fontenay-aux-Roses	250,00
6574-025	Comité d'ent. Anc Comb. Vict. Gr (ACVG)	1 500,00
6574-025	Fédér des Ceils de Parents d'Elèves (FCPE)	450,00
6574-025	Fédér. Nale Anc Comb Afri Nord (FNACA)	300,00
6574-025	Fédér.Nale Dép Inter Résist Patri (FNDIRP)	250,00
6574-025	Fontenay-aux-Roses Philatélique (FAR Phil.)	160,00
6574-025	Foyer socio-éducatif du collège des Ormeaux	300,00
6574-025	Gropt d'Etude de Minér et Fossiles (GEMF)	85,00
6574-025	Parents d'Elèves de l'Ens Public (PEEP)	450,00
6574-025	Prévention routière	250,00
6574-025	Scouts et guides de France	500,00
6574-025	Souvenir Français	500,00
6574-025	Système d'Echange Local Fontenay- Claire Fontaine	200,00
6574-025	Union Nale des anciens Combattants	300,00
6574-025	Union Nale des amis malades psych. (UNAFAM 92)	300,00
6574-025	Vie libre	400,00
6574-025	Médaillés militaires	270,00
6574-025	Freestyle System	750,00
6574-025	ARCAE	200,00
6574-025	Ressources (Réseau hôpital-Ville)	100,00
6574-025	France Alzheimer	200,00
6574-025	L'école pour tous aux Comores	200,00
6574-025	Flamme d'Espoir France Haïti	200,00
6574-025	APEI SUD 92	200,00
6574-311	FAR'andole	5 187,00
6574-33	Centre culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)	242 000,00
6574-33	Collège Universitaire Fontenaisien (CUF)	5 750,00
6574-33	Ludothèque "Manège aux jouets"	14 060,00
6574-33	Assoc. Socio-Cult des Sorrières (ASCS)	5 000,00
6574-411	Assoc. Sportive Fontenaisienne (ASF)	286 500,00
6574-411	Centre Scolaire d'Initiative Sportive (CSIS)	51 000,00
6574-414	Art et Danse	300,00
6574-522	Grpt Alimet Fal interco des Blagis (GAFIB)	3 000,00
6574-522	Maison de justice et de droit	3 582,00
6574-522	ADAVIP	850,00
6574-522	CIDFF (centre d'information droit des femmes et familles)	1 500,00

6574-522	ADIB (Association de Dpt Interco des Blagis)	7 475,00
6574-522	Les commerces de Fontenay	6 000,00
6574-61	Club des Anciens	20 000,00
6574-64	L'île aux enfants	51 000,00
	<b>TOTAL 6574</b>	<b>831 912,00</b>

#### **6 – Autorisation de programme et crédits de paiement**

### **Réhabilitation des offices de restauration**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de réviser les crédits de paiements suivants :

<b>Montant global de l'AP</b>	<b>7 831 657,00 €</b>
CP Antérieurs	5 598 228,87 €
CP 2011	650 000,00 €
CP 2012	1 158 177,12 €
CP 2013	425 251,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 831 657,00 €</b>

#### **FINANCEMENT**

Autofinancement / emprunt	3 747 696,60 €
Subvention	2 871 463,26 €
FCTVA	1 212 497,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 831 657,00 €</b>

(M. CONSTANT ne prend pas part au vote)

### **Reconstruction du marché aux comestibles**

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, décide de réviser les crédits de paiements. Comme suit :

<b>Montant global de l'AP</b>	<b>8 540 000,00 €</b>
CP Antérieurs	5 261 189,15 €
CP 2011	2 778 810,00 €
CP 2012	500 000,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 540 000,00 €</b>

#### **FINANCEMENT**

Autofinancement / emprunt	4 652 312,47 €
Subvention	2 565 524,73 €
FCTVA	1 322 162,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 540 000,00 €</b>

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme BUCQUET, Mme BULLETT, M. FAYE, votent contre, M. CONSTANT ne prend pas part au vote)

### **Amélioration de l'habitat**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de réviser l'ensemble les crédits de paiements. Comme suit :

<b>Montant global de l'AP</b>	<b>611 023,34 €</b>
CP Antérieurs	611 023,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>611 023,34 €</b>

#### **FINANCEMENT**

Autofinancement / emprunt	460 291,34 €
Subvention	150 732,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>611 023,34 €</b>

(M. CONSTANT ne prend pas part au vote)

## 7 – Fixation des trois taxes pour 2011-04-04

Grâce à des efforts systématiques d'économies de fonctionnement, la Ville n'augmente pas ses taux d'imposition en 2011. Ils resteront plus faibles que dans les communes avoisinantes et qu'au niveau national pour des villes de la même taille soit à 12,67% pour la taxe d'habitation et à 14,41% pour la taxe foncière sur le bâti.

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal, décide de fixer ainsi qu'il suit, les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2011 :

TAXE D'HABITATION :	12.67 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI :	14.41 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI :	16.09 %

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme BUCQUET, Mme BULLETT, M. FAYE, votent contre, M. CONSTANT ne prend pas part au vote).

## 8 – Approbation du budget principal 2011 de la ville

Présentation du budget 2011 qui garantit :

- la pérennité d'un service public local de qualité et de proximité à un coût maîtrisé,
- un niveau historiquement élevé d'investissement (près de 11 Millions d'€) sans augmentation ni des impôts, ni de la dette qui diminue même en 2011.

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ne participent pas au vote.

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal, décide d'approuver comme suit, par chapitre, le budget primitif 2011, dont les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 31 427 944,55 euros, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 21 025 857,29 euros.

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme BUCQUET, Mme BULLETT, M. FAYE, votent contre)

## **PATRIMOINE**

### 9 – Bilan des acquisitions et cessions immobilières intervenues sur le territoire de Fontenay-aux-Roses au cours de l'année 2010

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal, prend acte de la communication, conformément aux dispositions législatives, de l'état relatif aux cessions et acquisitions opérées sur le territoire de la Commune pour l'année 2010. Ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2010.

## **ANIMATION**

### 10 – Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre de la manifestation festive « Fontenay-en-Fête » les samedi 28 et dimanche 29 mai 2011

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal, décide d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la manifestation festive « Fontenay-en-Fête » et autorise le maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires concernant cette demande.

## **AMENAGEMENT/TRAVAUX/URBANISME**

### 11 – Travaux de modernisation, gros entretien et amélioration dans les bâtiments communaux – Demande de subventions

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal, décide de donner son accord pour la réalisation des travaux envisagés dans le cadre de la mise en conformité, de la sécurité, du gros entretien et l'amélioration des bâtiments communaux, dont le financement a été présenté lors du vote du BP 2011 et sollicite auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine des subventions aux taux les plus élevés pour ces projets présentés au titre de l'année 2011.

(Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme BUCQUET, Mme BULLETT, M. CONSTANT, M. FAYE, ne prennent pas part au vote)

**12 – Conventions entre le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) et la ville de Fontenay-aux-Roses pour la rue Pierre Brossolette et l'avenue Lombart pour : la co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux – la participation financière du SIPPAREC pour les travaux de mise en souterrain des réseaux**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve et autorise le Maire à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux à réaliser dans la rue Pierre Brossolette et l'avenue Lombart, ainsi que ses éventuels avenants. Les conventions financières fixent à 60% la subvention versée par le SIPPAREC dans le cadre de la réalisation des travaux et à 50% la subvention versée par le SIPPAREC dans le cadre des études.

**13 – Avis sur les modifications apportées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'émettre un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ou portions de chemins tels qu'ils sont reportés sur les cartes topographiques ci-annexées, s'engage en cas d'aliénation d'un chemin inscrit sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, à maintenir ou à rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département des Hauts-de-Seine, à maintenir l'ouverture au public des itinéraires concernés, de garantir leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier, d'accepter le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires qui sont définis sur les cartes topographiques jointes, le Département des Hauts-de-Seine en assurant la mise en œuvre et l'entretien, d'informer le Département des Hauts-de-Seine de tous les projets de travaux sur les voies communales concernées et à opérer une surveillance régulière du circuit, tel qu'il figure au plan et à prévenir immédiatement le Département des Hauts-de-Seine de toute difficulté affectant la continuité du circuit.

**14 – Travaux d'aménagement de l'office et du restaurant du groupe scolaire des Ormeaux : autorisation donnée au Maire pour déposer une demande de permis de construire**

L'amendement déposé par M. Faye élu Associatif et Citoyen relatif à la lutte contre le gaspillage énergétique est **rejeté à la majorité absolue**. M. le Maire précise que des fenêtres en double-vitrage seront posées. Il ajoute que la Ville mène déjà une politique ambitieuse d'économies d'énergie et que l'utilisation de triple vitrage au coût très onéreux est à envisager uniquement si sa pertinence est réelle au regard de l'exposition des bâtiments, de la faisabilité technique et de l'impact environnemental des gaz rares utilisés.

(M. FAYE vote pour, M. FREDOUILLE, M. DUMAS, s'abstiennent).

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'approuver le dossier de demande de permis de construire relatif au projet de réaménagement du restaurant et de l'office du groupe scolaire des Ormeaux et autorise le Maire à déposer ce dossier.

**15 – Travaux pour le remplacement des fenêtres de l'école de la Roue A : autorisation donnée au Maire pour déposer une déclaration préalable**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable pour le remplacement des fenêtres de l'École de la Roue A.

**COMMERCE**

**16 – Projet de dynamisation commerciale du centre ville – Sollicitation d'une subvention auprès du FISAC pour la 3<sup>ème</sup> tranche 2011-2012**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à solliciter une subvention au FISAC pour la période d'avril 2011 à mars 2012 et de mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires. Cette demande de subvention porte sur un montant 362 170€HT pour le programme de dynamisation commerciale du centre ville

**COMMANDE PUBLIQUE**

**17 – Transfert partiel du marché M.04.10 de prestation d'entretien des bâtiments et de la vitrerie à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine – Approbation des avenants n°1 aux lots 1 et 2**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide que l'intégralité des droits et obligations relatifs au marché de services M.04.10 concernant uniquement les prestations d'entretien des bâtiments communaux et de la vitrerie au sein du bâtiment de médiathèque est transférée à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine à compter du 1er avril

~~2010 et autorise le Maire à signer les avenants n°1 aux lots 1 et 2 du marché de service M.04.10 pour le transfert des prestations d'entretien des bâtiments communaux et de la vitrerie de la médiathèque sise 6 place du château Sainte Barbe à Fontenay-aux-Roses.~~

**18 – Transfert partiel du marché M.19.08 de fourniture, location (sans option d'achats) et entretien des photocopieurs de la ville à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine pour la Médiathèque – Approbation de l'avenant n°4**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide que l'intégralité des droits et obligations relatifs au marché de services M.19.08 concernant les fournitures, location (sans option d'achats) et entretien des photocopieurs de la Médiathèque (déjà installés à la Médiathèque, sise 6 place du château Sainte Barbe à Fontenay-aux-Roses) est transférée à la Communauté d' Agglomération Sud-de-Seine à compter du 1er avril 2010 et autorise le Maire à signer l'avenant n°4 au marché de services n° M.19.08 pour ce transfert partiel.

**19 – Attribution du marché M.05.10 de fourniture de mobilier administratif**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'attribuer le marché à bons de commande M.05.10 de fourniture de mobilier administratif à la Société DIAGONALES, dont le siège social est situé Zone Industrielle Pariest - Parc de Courcerin Allée Lech Wallesa 77185 LOGNES pour un montant annuel minimum de 5 000 € HT et maximum de 100 000 €HT, et autorise le Maire à signer le marché.

**CULTURE**

**20 – Exonération des droits d'inscription à la Médiathèque pour le personnel communal non Fontenaisien**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'exonérer des droits d'inscription à la médiathèque le personnel communal non fontenaisien.

**VOEUX**

✂ Vœu déposé par le Groupe Europe-Écologie Les Verts concernant la fourniture de l'électricité communale.

✂ Vœu déposé par Michel FAYE élu Associatif et Citoyen pour un débat communal public concernant les choix énergétiques

✂ Vœu déposé par Michel FAYE élu Associatif et Citoyen concernant la réalisation d'une crèche avant la fin de la mandature sur le terrain du 22 avenue Lombart terrain classé réserve pour équipement public et appartenant à la commune.

Considérant l'heure avancée, Mr Fredouille demande au Conseil Municipal de voter le report de l'étude des vœux à la prochaine séance.

M. le Maire soumet cette demande au vote du Conseil Municipal.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide le report de l'étude des vœux à la prochaine séance du Conseil Municipal  
(M. FAYE vote contre)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à une heure zéro sept.

**POUR INFORMATION**

Le procès-verbal du dernier conseil municipal, après adoption, est affiché à l'Hôtel de Ville, à la gare RER, à l'angle des rues Saints Sauveurs et Bénards. Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la ville [www.fontenay-aux-roses.fr](http://www.fontenay-aux-roses.fr)



POUR EXTRAIT CONFORME  
Fontenay-aux-Roses, le 8 avril 2011  
Le Maire,  
Conseiller Général  
Pascal BUCHET

*Pascal Buchet*